

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° I-1048

présenté par

M. Schellenberger, M. Hemedinger et M. Di Filippo

-----

**ARTICLE 24**

Supprimer l'alinéa 11.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement propose de stabiliser la ressource affectée aux Chambres de commerce et d'industrie (CCI) en 2021, alors que les plafonds de ressources affectées aux CCI ont déjà été amputés de 350 millions d'euros depuis 2017.

Face aux conséquences économiques sévères de la crise sanitaire, les CCI doivent disposer des moyens d'action nécessaires à leur soutien aux acteurs économiques de nos territoires en difficulté. Un nouveau recul de leurs ressources menacerait ces missions et apparaîtrait en décalage avec l'objectif de relance.